



Commission Paritaire Nationale

Voici la déclaration lue par la délégation du syndicat **Sud-Solidaires** lors de la dernière CPN. Lors de cette réunion consacrée à la NAO la direction de **BPCE** a **annoncé son ultime proposition de mesures salariales pour 2017 : une prime de 350 € pour les salarié-es ayant une rémunération inférieure à 35 k€ brut annuel !** Encore une fois, les salariés ne percevront qu'une aumône et encore qu'une partie d'entre eux !!!! Nous reviendrons sur cette décision en début d'année 2017.

Accord sur les Conditions de vie au travail de la Branche Caisse d'épargne Adresse du syndicat **Sud-Solidaires BPCE** aux dirigeants du Groupe

Face à un constat unanime, partagé par l'ensemble des salarié-es et des Organisations Syndicales, sur la dégradation continue des conditions de travail dans les caisses, vous avez choisi d'organiser des négociations sur « les conditions de vie au travail » (sic). Et encore, ces « négociations » vous ont été imposées en mars 2015 lorsqu'à l'époque TOUTES LES OS ont appelé le personnel à se mettre en grève.

Le syndicat **Sud-Solidaires** n'a cessé depuis de trop nombreuses années de dénoncer cette dégradation de nos conditions de travail mais surtout de proposer des solutions afin de trouver un remède à cette situation qui hélas entraîne régulièrement des drames. Au mois de novembre dernier, une salariée de la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire a mis fin à ses jours. Sur l'année 2016, c'est le troisième suicide d'un-e salarié-e de la CEBPL. Et si nous devons faire le décompte macabre depuis 2009, année de prise de fonction de François Pérol avec la création de BPCE, 7 salariés ont tenté de mettre fin à leurs jours et 15 autres y sont malheureusement parvenus. Et il ne s'agit là que des situations connues des OS.

La revendication de mesures d'urgence est pourtant à la hauteur de la dangerosité de l'organisation du travail choisie par BPCE et les directions des Caisses d'épargne. Il faut en finir avec :

- la compétition entre salarié-es et entre équipes de travail,
- les politiques commerciales à court terme,
- le volume de travail impossible à effectuer dans les horaires journaliers, provoquant d'innombrables heures supplémentaires non reconnues,
- le sous-effectif permanent qui épuise les salariés.

De plus, les technologies digitales, qui nous sont présentées comme des outils facilitateurs, incontournables, permettant de diminuer la charge de travail, s'avèrent être, en fait, d'excellents outils, entre vos mains, pour réaliser des gains de productivité. Ainsi, cette digitalisation que vous pilotez, vous permet d'annoncer un changement de comportement de la clientèle (que vous avez chassée des agences !) justifiant, toujours d'après vous, les fermetures d'agences et les suppressions d'emplois. C'est tout simplement scandaleux.

Dans ce contexte, nous regrettons amèrement le choix fait par certaines OS, déjà membres des « SAM Suffit[®] », de collaborer avec vous en abandonnant le terrain de la construction d'un rapport de force pour vous contraindre à faire d'autres choix ; des choix garantissant aux salariés de bonnes conditions de travail au quotidien.

Nous tiendrons donc l'ensemble des signataires de cet accord pour responsable des inévitables drames que nous allons encore connaître dans les semaines et les mois à venir.

Les militants Sud-Solidaires, avec d'autres, continueront inlassablement sur le terrain à défendre au quotidien les intérêts des salarié-es. Nous mènerons nos actions au sein des instances de représentation du personnel, avec l'inspection et la médecine du travail, devant la justice et dans la rue.

Paris le 13 décembre, la délégation **Sud-Solidaires** en CPN.